



Daniel Stoffel

Maître Chocolatier

Règlement du tirage au sort « Faites-vous livrer du chocolat Daniel Stoffel par les Boss du Team Sébastien Loeb Racing »

Article 1

La Chocolaterie Daniel Stoffel SAS CHOCOLATERIE DANIEL STOFFEL dont le siège social est 50, route de Bitche 67500 HAGUENAU organise du 26/02/2021 au 10/03/2021 inclus, **un jeu avec obligation d'achat** – tirage au sort - intitulé :

« Faites-vous livrer du chocolat Daniel Stoffel par les Boss du Team Sébastien Loeb Racing » pour gagner :

- 1 x lapin géant chocolat au lait – Réf. 83 L UN de 2KG – 64.00€ - 65 cm
- Livraison spéciale à son domicile de son cadeau en chocolat ci-dessus par les pilotes « les Boss » du Team Sébastien Loeb Racing le jeudi 11 Mars entre 11h et 13h.

Article 2

Ce jeu est ouvert à toute personne ayant acheté* un produit dans l'une de nos boutiques à Haguenau ou Ribeauvillé ou sur notre e-shop www.daniel-stoffel.fr/boutique-en-ligne entre le 26/02/2021 et le 10/03/2021, à l'exception des sociétés organisatrices et de leurs familles. La participation au jeu est limitée à une inscription par foyer (même nom, même domicile). Le non-respect de cette disposition entraînera la disqualification immédiate du participant. Jeu gratuit sous condition d'inscription*.

Article 3

Pour participer, il suffit d'effectuer un achat dans l'une de nos boutiques à Haguenau ou Ribeauvillé ou sur notre e-shop www.daniel-stoffel.fr/boutique-en-ligne entre le 26/02/2021 et le 10/03/2021.

Votre inscription doit se faire :

En boutiques (à Haguenau ou Ribeauvillé) via notre formulaire d'inscription (nom/prénom/mail/adresse/code postal/ville/téléphone fixe ou portable/pays**) sur tablette tactile ou sur bulletins de jeux, situé en caisse après vos achats.

OU

Sur notre site internet via notre formulaire d'inscription, communiqué dans votre e-mail de confirmation de commande. Une preuve d'achat en boutique pourra vous être demandé. Si vous effectuez des achats en ligne, nous aurons les preuves dans notre système informatique.

Le tirage au sort des adresses déposées sur ce formulaire par ces deux biais (boutiques physiques ou boutique en ligne) s'effectuera en présence d'un Huissier de Justice (étude : Selarl Solange KECK-MASINI et Antoine MASINI, Huissiers de Justice associés à la résidence de HAGUENAU, 12. Rue du Maréchal Foch).

Article 4

Le 11 mars 2021 à 9h, le gagnant sera tiré au sort par un membre du personnel de la chocolaterie Daniel Stoffel sous contrôle d'un huissier de justice. Ne seront pris en compte que les personnes s'étant inscrits via le formulaire et donc ayant effectué un achat entre le 26/02/2021 et le 10/03/2021.

Article 5

Le gagnant tiré au sort sera contacté par un membre du personnel de la chocolaterie, **par téléphone le jeudi 11 mars à 9h00** pour une livraison du cadeau, faite par les Boss du Team Sébastien Loeb Racing, entre 11h et 13h le jour même.

Article 6

Le gagnant sera averti personnellement par téléphone suivant les coordonnées** indiquées sur le formulaire d'inscription/bulletins de jeux en boutiques, le 11 Mars 2021 à 9h00 de suite après le tirage au sort. Le gagnant doit impérativement répondre au téléphone et valider le rendez-vous à domicile du jour-même, s'il ne répond pas ou n'est pas disponible, il sera réputé y renoncer. Une pièce d'identité sera demandée sur place.

Article 7

Le gagnant ne pourra demander une quelconque contrepartie en échange du gain qui lui sera attribué.

Article 8

Le gagnant autorise par avance la publication à des fins publicitaires ou commerciales par la Chocolaterie Daniel Stoffel de son nom et image. Deux vidéastes seront présents pour immortaliser le moment et vous filmeront pour diffusion sur nos campagnes de communications. En application de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs inscrits au jeu disposent des droits d'opposition (art.26), d'accès (art.34 à 38), de rectification et de suppression (art. 36) des données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé en écrivant à l'organisateur.

Article 9

Les organisateurs ne pourront, en aucun cas, être tenus pour responsables si le jeu devait être reporté, interrompu ou annulé pour des raisons indépendantes de leur volonté. La chocolaterie Daniel Stoffel se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du jeu et le gain attribué, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, et de sa politique commerciale. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables des délais de livraison par la société de transport ainsi que du suivi et de tout le processus de livraison.

Article 10

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui sera déposé chez Maître KECK, Huissier de Justice, 12 Rue du Maréchal Foch, 67500 Haguenau.

Article 11

Le présent règlement est disponible sur www.daniel-stoffel.fr, dans nos deux boutiques (pour les achats boutique) et via le lien indiqué dans votre e-mail de confirmation de commande (pour les achats web).